



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ CIVILE

Évreux, le 12 juin 2020

Breteuil reconnue en état de catastrophe naturelle

La commune de Breteuil a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 28 avril 2020, paru au [journal officiel du 12 juin 2020](#), au titre des mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 4 juin 2018 au 5 juin 2018.


Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté pour faire déposer une déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par l'article 11 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004. Seuls les biens endommagés couverts par un contrat d'assurance-dommages pourront être indemnisés au titre de la garantie contre les catastrophes naturelles.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

 www.eure.gouv.fr

 @prefet.eure

 @Prefet27

1 / 1

Boulevard Georges Chauvin
CS 40011 - 27022 Évreux Cedex